

Séance publique du 22 février 2022

Présents: HENX-GREISCHER Andrée, bourgmestre, BOONEN Serge, THOLL Jean-Joseph, échevins, BARTHELEMY Marc, BENDER Maxime, MEYERS Corinne, MICHELS Mike, TOBES Romain, conseillers, DIMMER Martine, secrétaire.

Absent : a) Excusé : /

Le Conseil communal,

Vu l'article 107 de la Constitution;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets;

Après avoir délibéré conformément à la loi, procède au vote à haute voix,

décide à l'unanimité des voix

de proroger l'heure d'ouverture jusqu'à trois heures du matin de tous les débits de boissons alcooliques à consommer sur place de la commune de Waldbillig en dates suivantes:

Fête Nationale: du 22.06.2022 au 23.06.2022

Kermesses:

Haller : du samedi au dimanche
du dimanche au lundi

Christnach : du samedi au dimanche
du dimanche au lundi

Waldbillig : du samedi au dimanche
du dimanche au lundi

Saint Sylvestre : du 31.12.2022 au 01.01.2023

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

(suivent les signatures.)

Pour expédition conforme.

Waldbillig, le 14 mars 2022

La bourgmestre,

La secrétaire,



Date de l'annonce
publique de la séance

15.02.2022

Date de la convocation
des conseillers

15.02.2022

Point de l'ordre du jour

2022-01-11

Objet :

**Prorogation de l'heure
d'ouverture de tous les débits
de boissons de la commune
de Waldbillig à l'occasion de
certaines fêtes en 2022**